

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS  
COMMUNE DE LILLEBONNE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

DATE DE LA CONVOCATION : 25/11/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

六六六

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

*Etaient présents :*

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

*Était excusée :*

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Délibération n° : D.31/12.2025  
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Participation à la tarification « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » - Année 2026

**C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 10.12.2025**

Délibération n°: **D.31/12.2025**  
Objet : **C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Participation à la tarification « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » - Année 2026**

En date du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal a décidé de majorer de 1%, pour l'année 2026, le prix de journée de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour :

- les petites vacances scolaires,
- les vacances d'été,
- le mercredi pendant la période scolaire.

Même si la Ville met en place une tarification sociale dans le cadre de l'accueil de loisirs, le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités souhaite accompagner les publics en situation de précarité afin de permettre l'accès aux loisirs.

Il est précisé que la participation financière du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités aux familles se calcule à partir du montant déterminé pour le quotient A de la grille tarifaire de la Ville De Lillebonne.

**Tarifs municipaux de la Ville de Lillebonne pour l'année 2026**

	<b>Tarification à la journée quotient A pour les lillebonnais 2025</b>	<b>Tarification à la journée quotient A pour les lillebonnais 2026</b>
Mercredis pendant les périodes scolaires et Petites vacances scolaires	3,25 €	3,25 €
Vacances d'été	3,85 €	3,90 €

Les membres du Conseil d'Administration ont proposé que l'effort lié aux actualisations annuelles de l'ASLH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) soit alterné chaque année, entre les familles et le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités.

En 2024, ce sont les familles qui ont supporté cette majoration et en 2025, c'est le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités qui a pris en charge cette augmentation.

Aussi, il est proposé d'augmenter la participation à la charge des familles pour 2026.

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 10.12.2025

Délibération n° : **D.31/12.2025**  
Objet : **C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Participation à la tarification « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » - Année 2026**

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à :

- appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026

**Petites vacances scolaires et mercredi pendant la période scolaire (prix par jour et par enfant)**

SERIE	Quotient mensuel (quotient C.C.A.S.)	Prix de journée par enfant à la charge de la famille	Montant de la participation du C.C.A.S.
A	Moins de 143 €	0,95 €	2,30 €
B	De 143 € à 199 €	1,45 €	1,80 €
C	De 200 € à 252 €	1,80 €	1,45 €
D	De 253 € à 302 €	2,15 €	1,10 €
E	Plus de 302 €	3,25 €	

**Vacances d'été (prix par jour par enfant)**

SERIE	Quotient mensuel (Quotient C.C.A.S.)	Prix de journée par enfant à la charge de la famille	Montant de la participation du C.C.A.S.
A	Moins de 143 €	1,10 €	2,80 €
B	De 143 € à 199 €	1,60 €	2,30 €
C	De 200 € à 252 €	2,25 €	1,65 €
D	De 253 € à 302 €	2,65 €	1,25 €
E	Plus de 302 €	3,90 €	0

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 9 VOIX POUR  
ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur Patrick CIBOIS et Madame Arlette LECACHEUR)**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

